

Le 5 mai 2014

Mémoire sur la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental relatif à la FATCA  
figurant dans le projet de loi C-31

Par l'intermédiaire de : [FINA@parl.gc.ca](mailto:FINA@parl.gc.ca)

Je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte de déposer un mémoire concernant la partie du projet de loi C-31 portant sur la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental relatif à la FATCA.

Je suis un citoyen canadien avec une « nationalité américaine qui s'accroche à moi comme une limace » parce que le jour où je suis né, je me trouvais fortuitement aux États-Unis. Je n'ai jamais vécu aux États-Unis, ni voté aux États-Unis, ni travaillé ou étudié aux États-Unis. Pourtant, ce pays me considère comme un des siens et, me dit-on, serait heureux de me remettre un passeport américain.

Je suis d'âge moyen, je fais partie de la classe moyenne et le Canada m'a permis, à moi et à ma famille, de mener une vie agréable. Je suis un Canadien, rien de plus, rien de moins.

Mon lieu de naissance a été un de ces sujets de conversation qui suscitent des commentaires humoristiques. Du moins jusqu'à l'année dernière, lorsque j'ai été mis au courant de la FATCA.

Savez-vous ce que l'on ressent lorsqu'on découvre qu'un gouvernement étranger vous considère comme un des siens?

Savez-vous ce que l'on ressent lorsqu'on découvre les lourdes pénalités qu'il faut encourir pour renoncer à une citoyenneté « collante comme une limace » dont on ne s'est jamais réclamé ou que l'on n'a jamais voulue?

Savez-vous ce que l'on ressent lorsqu'on découvre que son propre gouvernement envisage d'adopter les lois d'une puissance étrangère qui risquent de vous causer un préjudice et d'en causer un à votre famille?

Savez-vous ce que l'on ressent lorsqu'on entend des membres de votre gouvernement parlant de vous en vous décrivant, non comme un citoyen canadien, mais comme un « Américain qui réside au Canada? »

Permettez-moi de répondre à ces questions.

La première fois où on m'a parlé de la FATCA, je n'arrivais pas à croire ce que j'entendais : mais dans l'hypothèse où les États-Unis me considèrent comme un citoyen, je ferais ce que le sénateur Ted Cruz (Sénat des États-Unis) faisait concernant la citoyenneté qui collait à lui – je remplirais toute la paperasserie demandée et l'affaire serait réglée. Si le Canada peut faire en sorte que la procédure soit simple, elle devrait être simple ailleurs.

Alors qu'il suffirait au sénateur Ted Cruz de remplir un simple formulaire et de le mettre à la poste, j'apprends que je suis obligé de me rendre à de multiples reprises à un consulat américain situé loin de chez moi, ce qui m'oblige à m'absenter de mon travail, de remplir des formules très précises auprès du Département d'État des États-Unis et d'acquitter des frais de 450 \$. Mais ce n'est pas tout puisque j'ai appris ensuite qu'il me faudrait me « conformer » à différentes dispositions du droit fiscal américain bien que je sois et que j'aie toujours été un contribuable au Canada.

J'ai consulté mon avocat, l'avocat dont ma famille a retenu les services dans le passé. Il m'a recommandé de m'adresser à une personne qui, elle-même, m'a finalement mis en contact avec un « spécialiste transfrontalier ». J'ai depuis appris un tas de nouvelles expressions.

Je suis simplement un Canadien de classe moyenne dans la cinquantaine qui a fait partie des forces armées pendant quelques années, qui a été un certain temps membre des Travailleurs canadiens de l'automobile et qui a mené une vie ordinaire, mettant des fonds de côté pour sa famille et pour la retraite, et ce, malgré un revenu modeste.

Le « spécialiste transfrontalier » a indiqué que le processus visant à assurer la conformité aux dispositions fiscales prendrait environ deux ans, qu'il faudrait acquitter une pénalité égale à 27,5 % de mon épargne totale, ce qui représenterait une somme de près de 60 000 \$ et qu'il me faudrait aussi acquitter ses honoraires professionnels d'environ 30 000 \$. Mais il y avait une « bonne nouvelle », à savoir que je n'aurais vraisemblablement aucun impôt à payer ou, s'il me fallait en payer, le montant dû ne correspondrait qu'à une fraction des 60 000 \$! Oui, des pénalités seraient imposées parce que j'ai omis de remplir des formulaires dont j'ignorais tout, et non parce que je devais des fonds au fisc américain. Le Canada n'est pas un paradis fiscal et les impôts que je verse au Canada compensent tout ce qui pourrait être dû aux États-Unis.

Le citoyen canadien que je suis, qui n'a jamais vécu ni travaillé aux États-Unis, perdrait la moitié de ses économies pour se débarrasser d'une citoyenneté américaine qui lui colle à la peau malgré lui.

Mais il y a une autre bonne nouvelle, et c'est qu'en participant à ce programme, je ne serais pas assujetti aux pénalités qui pourraient totaliser 600 000 \$, soit 300 % de mes économies!

On m'a signalé qu'il y a une autre solution, mais que je n'y ai pas droit parce que mes affaires fiscales ne sont pas « suffisamment simples ».

Cette dernière année, j'ai eu à subir des traitements par suite d'un état d'hypertension grave, d'anxiété aigüe et de dépression, causé par la découverte de ma citoyenneté américaine.

Pendant une brève période, j'ai repris des forces en pensant que mon gouvernement ne céderait jamais à de telles exigences de la part des États-Unis. Les gouvernements antérieurs ont toujours donné la priorité à la protection des citoyens.

Ma femme m'a assuré qu'en aucun cas le gouvernement ne permettrait que les intérêts des citoyens canadiens soient subordonnés à ceux d'un gouvernement étranger. Le Canada est reconnu comme un champion de la protection qu'il accorde à tous ses citoyens, et ce, quelle que soit leur origine. L'histoire est remplie d'exemples de gouvernements étrangers imposant des exigences aux Canadiens de diverses origines et celles-ci ont toujours été rejetées. Récemment, j'ai appris que l'Érythrée a voulu imposer un impôt assez simple en comparaison des exigences américaines, puis qu'il s'agit d'un taux uniforme de 2 %.

Ma femme m'a également assuré que cette loi ne s'appliquerait manifestement qu'à des citoyens américains qui étaient des immigrants admis et qui n'étaient pas des citoyens canadiens. Cela me semblait parfaitement sensé et j'ai commencé à me remettre de mes émotions.

Puis, petit à petit, j'ai commencé à entendre des membres de l'actuel gouvernement me désigner comme « citoyen ayant une double nationalité », « Américain qui réside au Canada » et autres expressions semblables.

Il est insultant et raciste de dire d'un citoyen canadien qu'il est un Canadien chinois.

Il est tout aussi insultant et raciste de dire d'un citoyen canadien qu'il est un « Américain/Canadien ».

J'entendais ensuite parler de l'accord intergouvernemental qui parle d'« indices » et de personnes faisant l'objet d'un rapport si elles sont nées en territoire américain. J'implore les membres du présent comité de tenir compte du caractère historique du mot « indice » et de l'analyser.

Je sais que feu James Flaherty a rappelé plusieurs fois que l'ARC n'aiderait pas les Américains à percevoir des fonds. J'apprécie la valeur de ce commentaire, mais je crois qu'il s'agit d'une promesse qui ne peut être tenue.

Si le Canada affirme qu'il ne percevra pas des fonds auprès de citoyens canadiens résidant au Canada, pourquoi les renseignements sont-ils transmis aux États-Unis?

Ne croyez-vous pas que les Américains commenceront sous peu à adresser des lettres infligeant des pénalités? Le « spécialiste transfrontalier » m'a dit que c'est précisément ce qu'ils vont faire.

On estime à un million le nombre de citoyens canadiens dont les données financières seront transmises à ce qui est en l'occurrence une puissance étrangère. Voulez-vous être la cible d'électeurs qui reçoivent des lettres semblables? Ces lettres vont être livrées, ces électeurs se tourneront vers vous et vous demanderont d'expliquer pourquoi l'IRS leur réclame des dizaines de milliers de dollars. Ces lettres qui aboutiront à des faillites seront publiées dans les journaux, vous en serez tenus responsables si vous permettez que cela se produise.

Si l'ARC n'aide pas l'IRS à prélever des amendes ou des pénalités, alors on devrait mettre en place un mécanisme pour éviter que l'ARC envoie ces renseignements. Avant de transmettre des données à l'ARC, les institutions financières devraient ajouter un identificateur supplémentaire de base de données permettant de déterminer si le détenteur de compte est un citoyen canadien. L'ARC pourrait ensuite retenir ces dossiers, ce qui préviendrait l'émergence de problèmes majeurs qui deviendront des problèmes pour vous, les députés.

Vous pourriez demander que toutes les données concernant les adresses soient rédigées et que toute correspondance soit dirigée vers l'ARC et faite par l'intermédiaire de l'ARC. Cela pourrait faire partie d'un accord de mise en œuvre.

En tant que député, voulez-vous que des grands-mères de 70 ans (citoyennes canadiennes) reçoivent des lettres menaçantes de l'IRS américain? Dire à la grand-mère que l'ARC n'aidera pas à la perception de fonds ne l'apaisera pas. En tant que député, vous passerez tout votre temps à rédiger des lettres à l'ambassadeur des États-Unis pour lui demander de mettre fin à ce qui, en dernière analyse, est du harcèlement.

Ma plus grande crainte est que le prochain gouvernement sera invité à avaliser FATCA II. Je vois le gouvernement américain et un quelconque sous-comité de la Chambre des représentants analysant des tas de données et estimant combien ces « Américains accidentels » doivent au gouvernement américain. Ce ne seront pas des impôts, mais des amendes. Ils exigeront un tribut.

Je peux voir clairement le gouvernement américain adoptant une autre loi extraterritoriale qui imposera une pénalité de 30 % au secteur bancaire si le Canada n'aide pas les États-Unis à percevoir des pénalités imposées aux citoyens canadiens.

Le Canada pourrait également modifier unilatéralement l'accord intergouvernemental au moyen d'un traité de mise en œuvre comportant un article « nonobstant » en vertu duquel « Nonobstant toute autre disposition de la présente loi ou de l'accord intergouvernemental, aucun citoyen canadien résidant au Canada ne peut être considéré comme une « personne des États-Unis » aux fins de la loi ou de l'accord intergouvernemental ».

Si les États-Unis sont un pays ami et un partenaire du Canada, ils devraient comprendre pourquoi les modifications ci-dessus ont été faites et respecter la souveraineté du Canada.

Si les États-Unis décidaient de ne pas respecter une modification, le gouvernement du Canada possède les outils légaux et législatifs pour contrer toute menace d'un gouvernement étranger.

Si l'accord intergouvernemental et la loi habilitante sont adoptés sans modification, une contestation en vertu de la *Charte* sera amorcée dès son adoption. Cette contestation aura pour objet, non de protéger seulement les Canadiens qui sont nés fortuitement aux États-Unis, mais aussi de prévenir un précédent qui compromettrait les droits de tous les citoyens canadiens, quel que soit le lieu de leur naissance.

Vous avez sûrement appris que le professeur retraité Peter Hogg a déjà officiellement indiqué par écrit au gouvernement que l'accord intergouvernemental violait la *Charte*.

J'ai confiance que le gouvernement n'aurait jamais envisagé l'adoption de la FATCA s'il s'était agi d'une loi adoptée par la Chine, la Russie ou tout autre pays.

J'ai confiance que le présent gouvernement défendra les intérêts de tous les citoyens canadiens loyaux sans égards à leur lieu de naissance. Il n'y a pas de Canadien avec un trait d'union. Nous sommes tous des Canadiens égaux au regard de la loi.

Peut-être le Comité aura-t-il des doutes sur la voie à suivre par suite de ce que j'ai écrit ou de ce que d'autres ont écrit, mais rassurez-vous, les États-Unis ont allongé la période dont disposent les pays pour se conformer à leurs exigences pourvu que ces pays fassent un effort « honnête » dans ce but. La possibilité existe donc pour vous, à titre de député, et pour le gouvernement d'examiner de manière plus approfondie ce que vous proposez. Je vous invite fortement à vous prévaloir de cette possibilité et à débattre de l'accord intergouvernemental comme s'il s'agissait d'un projet de loi distinct.

Encore une fois, je peux comprendre l'urgence concernant l'échéance de juillet 2014. Mais étant donné le report unilatéral de cette échéance par les Américains dans le cas des pays faisant un effort « honnête », il n'y a plus de raison de ne pas soustraire l'ensemble de ces dispositions législatives du projet de loi de très grande envergure et de les débattre séparément. Si les États-Unis sont un pays ami et un partenaire du Canada, ils comprendront.

Bien à vous,

Ramsay Stuart